



Rapport annuel du commissaire à l'équité 2019-2020

Une période de transition

ISBN 978-1-4868-0270-8 (Imprimé)

ISBN 978-1-4868-0272-2 (En ligne)



FAIRNESS COMMISSIONER
COMMISSAIRE À L'ÉQUITÉ

OFFICE OF THE FAIRNESS COMMISSIONER
BUREAU DU COMMISSAIRE À L'ÉQUITÉ

An agency of the Government of Ontario
Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Table des matières

1/ Message du commissaire	3
2/ Mission, mandat et principes du BCE	5
3/ Activités de l'organisme	9
4/ Progrès en matière de conformité	12
5/ Notre proposition de valeur	20
6/ Organismes de réglementation placés sous la surveillance du BCE	22
7/ Notre avenir	24
Annexe A – États financiers	25

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des 20 professions comptant le plus de membres formés à l'étranger (MFE)	12
Tableau 2 : Liste des cinq premiers pays d'origine des auteurs d'une demande formés à l'étranger dans les dix professions comptant le plus de membres en Ontario	13
Tableau 3 : Liste des 20 professions comptant les plus fortes proportions de membres formés à l'étranger (MFE)	14

1/ Message du commissaire

Ce rapport annuel couvre la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020. À bien des égards, ce fut une année de transition pour le Bureau du commissaire à l'équité (BCE).

Le BCE est un organisme du gouvernement provincial qui fournit des services essentiels aux personnes ayant pour objectif et pour ambition d'exercer leur vocation, leur métier ou leur profession au meilleur de leurs capacités. C'est un privilège d'avoir été nommé à ce poste et un honneur de servir un organisme qui revêt une telle importance pour tant de personnes.

Je tiens à saluer le leadership de mes prédécesseurs à la tête du BCE, qui ont su lui faire traverser une époque d'intenses mutations. Leurs réalisations constituent une assise solide pour l'évolution future du bureau.

Je suis reconnaissant à Grant Jameson, dont la mission de deux ans en tant que commissaire à l'équité s'est achevée le 4 avril 2019, pour ses observations sur le rôle de commissaire qui m'ont aidé dans ma propre transition et pour ses nombreuses contributions pendant son mandat.

J'adresse également mes remerciements à George Zegarac, qui a été nommé au poste de commissaire à l'équité le 7 avril 2019. À l'époque, George occupait également les fonctions de sous-ministre de la Formation et des Collèges et Universités. Il a dirigé le BCE jusqu'à son départ du gouvernement provincial, en août 2019. Je tiens à remercier George pour son leadership durant cette période.

Lorsque j'ai été nommé commissaire à l'équité en janvier 2020, on m'a également demandé d'assumer le rôle de sous-procureur général par intérim pour une courte période. Comme il a fallu répondre à certaines priorités imprévues face à la COVID-19, j'ai d'abord occupé le poste de commissaire à l'équité à temps partiel jusqu'à mon entrée en fonction à temps plein, le 10 août 2020. Durant cette période, j'ai travaillé en étroite collaboration avec le directeur du bureau, Christopher Rosati, pour assurer la continuité de nos activités essentielles.

L'exercice 2019-2020 a constitué une année de transition organisationnelle pour le BCE. En octobre 2019, le gouvernement a pris la décision d'intégrer la formation et le développement des compétences au mandat du ministère du Travail, qui est devenu le nouveau ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences (MTFDC). Par conséquent, le poste de commissaire à l'équité relève désormais du ministre du Travail, de la Formation et du Développement des compétences, l'honorable Monte McNaughton.

Le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences excelle à nouer des relations respectueuses avec ses organismes, et je suis ravi que nos nouveaux liens se fondent sur la collaboration et le dialogue. Le ministre McNaughton et le sous-ministre David Corbett nous soutiennent massivement, ce dont mon équipe et moi-même sommes reconnaissants.

Comme beaucoup d'entre vous le savent, le BCE a été créé en 2007, il y a plus de 13 ans. Depuis lors, nos modes de fonctionnement ont évolué grâce à la réalisation d'activités ciblées en matière de conformité, à l'adoption de pratiques exemplaires, au réajustement de nos priorités et à l'adaptation à un environnement socioéconomique en constante évolution. Au fil de notre cheminement, nous continuerons d'innover et de nous appuyer sur des politiques et des données probantes.

À ce jour, j'ai recensé un certain nombre de questions prioritaires qui méritent selon moi d'être approfondies. En voici la liste :

- Comment cerner les effets de la COVID-19 sur la continuité des processus d'inscription dans les différentes professions?
- Comment adopter un cadre de conformité fondé sur le risque?
- Comment simplifier nos normes?
- Comment mieux évaluer le travail des organismes tiers qui jouent un rôle de plus en plus important dans les processus d'inscription et d'évaluation des candidats et candidates?
- Comment permettre aux organismes de réglementation d'intégrer plus systématiquement la diversité et l'antiracisme dans leurs activités d'inscription?
- Comment permettre au BCE d'apporter une valeur ajoutée en tant que collaborateur de confiance et centre d'excellence?

Nous continuerons de travailler avec le gouvernement, les intervenants et le public pour faire en sorte que les professionnels et les gens de métier qualifiés puissent contribuer pleinement à la société ontarienne et que les pratiques d'inscription les concernant soient « transparentes, objectives, impartiales et équitables », comme le précise la législation. J'espère que vous trouverez le contenu de ce rapport instructif.

En conclusion, je tiens à remercier toutes les personnes qui participent aux travaux du BCE pour leur soutien constant.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.
Irwin Glasberg

2/ Mission, mandat et principes du BCE

Introduction

On nous demande souvent à quoi sert le commissaire à l'équité. Pour répondre à cette question, il est nécessaire d'expliquer la raison d'être de l'organisme.

En vertu de la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire*, le rôle du BCE est de contribuer à faire en sorte que toutes les personnes qui sont qualifiées pour exercer une profession réglementée ou un métier à accréditation obligatoire en Ontario puissent obtenir un permis d'exercice.

Un permis est l'autorisation délivrée par un organisme de réglementation qui permet à une personne d'exercer une profession réglementée ou un métier à accréditation obligatoire* et/ou d'utiliser un titre protégé. Le BCE collabore avec les organismes de réglementation qui supervisent les professions réglementées et les métiers à accréditation obligatoire pour les aider à adopter des pratiques d'inscription transparentes, objectives, impartiales et équitables. L'objectif est de faire en sorte que les professionnels qualifiés puissent contribuer à la société canadienne au meilleur de leurs capacités.

Une **profession réglementée** ou un **métier à accréditation obligatoire** est chargé de régir, par le biais de son organisme de réglementation, la conduite professionnelle de ses membres dans le but de servir l'intérêt public. Toutes les professions réglementées sont tenues par la loi d'établir des normes de pratique et de compétence en vue de l'accès à la profession. Les auteurs d'une demande doivent respecter ces normes pour s'inscrire ou obtenir un permis d'exercice, c'est-à-dire travailler légalement dans la profession ou le métier.

* Un métier pour lequel l'inscription à titre d'apprenti ou de candidat compagnon, ou bien un certificat de compagnon, est obligatoire.

Qu'entend-on par « accès équitable »?

Les personnes qui sont qualifiées pour exercer une profession réglementée ou un métier à accréditation obligatoire doivent avoir des chances égales d'obtenir une reconnaissance de leurs diplômes, de leurs compétences et de leurs qualifications.

La législation ontarienne sur les pratiques d'inscription équitables repose sur deux lois. Le Code des professions de la santé prévu par la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*

(LPSR) régit les pratiques et les politiques des professions de la santé autonomes. Les organismes de réglementation concernés contrôlent l'accès aux professions de la santé. La *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire* (LAEPRMAO) régit les pratiques et les politiques des professions autonomes non liées à la santé et de l'Ordre des métiers. Les organismes de réglementation concernés contrôlent l'accès aux professions non liées à la santé et aux métiers à accréditation obligatoire.

Depuis la promulgation de la législation sur l'accès équitable en 2006, le BCE a ordonné ou encouragé la mise en œuvre de nombreuses procédures d'inscription qui ont permis d'éliminer les obstacles à l'obtention d'un permis professionnel.

Fonctions du commissaire à l'équité

Aux termes de la législation sur l'accès équitable, le commissaire à l'équité veille à ce que tous les candidats et candidates à l'obtention d'un permis professionnel bénéficient de pratiques d'inscription équitables. Pour accomplir cette mission de surveillance, il exerce plusieurs fonctions énumérées au paragraphe 13 (3) de la LAEPRMAO et au paragraphe 22.5 (1) du Code des professions de la santé. En voici une liste non exhaustive :

- évaluer les pratiques d'inscription des professions réglementées
- entreprendre des vérifications des processus d'inscription
- conseiller les organismes de réglementation à propos de leurs pratiques d'inscription
- établir des lignes directrices régissant les rapports annuels devant être fournis
- conseiller les ministères du gouvernement provincial sur les questions touchant les professions réglementées et les métiers à accréditation obligatoire relevant de leur compétence
- mener des activités de recherche pour explorer les enjeux en lien avec l'équité et trouver des solutions

Intervenants concernés par l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire

La LAEPRMAO et la LPSR œuvrent principalement dans l'intérêt des candidats et candidates à l'obtention d'un permis professionnel, qu'ils aient été formés en Ontario ou à l'étranger. Les intervenants incluent également :

- les organismes de réglementation provinciaux
- les organismes d'évaluation tiers

- les ministères du gouvernement provincial chapeautant les organismes de réglementation
- le gouvernement fédéral
- les organismes de services aux immigrants
- les entreprises/employeurs
- les syndicats
- le grand public
- le milieu universitaire
- les autres commissaires à l'équité à l'échelle du Canada

Si les candidats et candidates à l'inscription sont les principaux bénéficiaires des missions de surveillance et de mise en conformité du BCE, le commissaire à l'équité n'est pas habilité à recevoir officiellement les plaintes émanant des auteurs d'une demande ni à agir directement en leur nom.

Néanmoins, comme ils se trouvent au cœur des efforts en faveur de l'accès équitable, les candidats et candidates contribuent largement à dicter les priorités du BCE.

Les quatre principes régissant les pratiques d'inscription équitables

Le BCE surveille la conformité selon quatre principes établis dans la législation sur les pratiques d'inscription équitables. Il est essentiel que le sens et l'objet des principes soient clairs pour que tous les organismes de réglementation comprennent le cadre de conformité.

Transparence

Les règles et les lignes directrices qu'appliquent les organismes de réglementation doivent être claires afin que les candidats et candidates comprennent les étapes à suivre pour présenter une demande complète et les modalités de traitement de leur demande. La transparence signifie également que le processus d'inscription doit être simple et que les auteurs d'une demande accèdent directement à des renseignements faciles à comprendre, complets et exacts qui les aideront à atteindre leur objectif.

Objectivité

Il est important que la formation, les outils, les critères et les procédures qu'utilisent les organismes de réglementation dans leurs processus d'inscription permettent d'améliorer la cohérence de la prise de décisions visant les différents auteurs d'une demande, indépendamment de la personne qui prend la décision, du moment où elle est prise et du contexte particulier. Le BCE travaille avec les organismes de réglementation pour les aider à

maintenir la validité, la fiabilité et la pertinence de leurs systèmes décisionnels en matière d'évaluation des qualifications des auteurs d'une demande.

Impartialité

Les décisions et les évaluations des organismes de réglementation doivent être exemptes de préjugés, sans quoi elles risquent d'être subjectives ou entachées de partialité. Les organismes de réglementation doivent cerner toutes les sources de préjugés et prendre les mesures qui s'imposent pour les éliminer. Les sources de préjugés peuvent comprendre le conflit d'intérêts, les idées reçues ou la compréhension limitée des enjeux liés à la diversité et à l'égalité, tel qu'indiqué dans le *Code des droits de la personne*. Les organismes de réglementation doivent mettre en place des stratégies pour garantir l'impartialité, par exemple des politiques en matière de formation sur les conflits d'intérêts, des procédures à suivre en cas de soupçon de préjugé et/ou le recours à un processus de délibération collective ou de consensus pour la prise de décisions quand les circonstances s'y prêtent.

Équité

L'équité doit être au cœur du processus d'inscription des personnes qui souhaitent intégrer une profession réglementée ou un métier à accréditation obligatoire. L'équité englobe un certain nombre de dimensions et ne se prête pas toujours à une définition précise. Elle signifie essentiellement qu'un organisme de réglementation doit décrire les étapes nécessaires et les documents requis pour terminer le processus d'inscription. L'évaluation doit être rationnelle et honnête, et ne pas entraver la réussite par des obstacles inutiles et difficiles à surmonter. Chaque personne doit avoir les mêmes perspectives, quels que soient son pays d'origine ou ses antécédents. Le processus doit être rapide. Enfin, chaque personne doit pouvoir accéder à un réexamen autonome en cas de désaccord avec une décision. Les responsables des processus doivent assumer leurs responsabilités en faisant preuve de détermination, de clairvoyance et d'empathie.

3/ Activités de l'organisme

Surveillance de la conformité : élaboration d'une approche adaptée

En 2018, l'équipe chargée des politiques et des programmes du BCE a terminé une évaluation globale des pratiques d'inscription de chaque profession réglementée. Les pratiques d'inscription de chaque organisme de réglementation ont été évaluées à la lumière de 72 normes. Le processus d'évaluation, qui comprend la collecte de renseignements, une analyse des procédures et des réunions d'information, a duré jusqu'à six mois pour chaque organisme de réglementation. Ces évaluations permettent au BCE non seulement de comprendre dans quelle mesure chaque profession respecte les normes d'accès équitable, mais aussi de cerner les obstacles systémiques à l'inscription.

Le processus d'évaluation comprend un examen détaillé des pratiques d'inscription de chaque profession par rapport à une série de normes de conformité issues de la législation sur l'accès équitable. Sur la base de cette analyse, il se peut que le BCE constate que certaines professions réglementées ne respectent pas les normes. Dans ce cas, le commissaire à l'équité recommande des mesures correctives pour y remédier.

Le BCE surveille les mesures correctives prises par ces organismes de réglementation, en dialoguant avec eux et en exigeant qu'ils produisent activement des rapports.

Élaboration d'une approche adaptée

L'approche actuelle en matière de gestion de la conformité est en vigueur depuis 2011. Ce niveau de surveillance a :

- permis au BCE de mieux comprendre les pratiques de chaque organisme de réglementation
- mis en évidence les difficultés rencontrées par les candidats et candidates à l'inscription, ce qui a aidé le BCE à mieux comprendre comment il convient d'appliquer la législation sur les pratiques d'inscription équitables
- permis de créer des ressources, par exemple les modules d'apprentissage en ligne, pour aider les professions réglementées à comprendre et respecter leurs obligations en matière d'accès équitable

Durant cette période, de nombreuses professions réglementées ont fait de grands progrès pour ce qui est d'améliorer leurs pratiques d'inscription et d'intégrer le programme d'accès équitable dans leurs processus d'inscription. Il est clair que ces organismes exercent leurs activités dans un environnement dynamique et évolutif où les priorités en matière d'accès équitable aux professions peuvent être concurrencées par d'autres priorités. Dans ce contexte, les progrès réalisés pour se conformer à la législation sur l'accès équitable ne sont pas uniformes d'une profession à l'autre. Afin de régler ces problèmes et de mieux cibler ses ressources, le BCE adoptera un processus fondé sur le risque pour surveiller les professions à l'avenir.

Un organisme axé sur le numérique

Le BCE estime que les organismes de réglementation devraient pouvoir respecter aussi simplement et directement que possible leurs obligations en matière de production de rapports. Sur cette base, le BCE prévoit adopter de nouvelles pratiques et technologies numériques pour faciliter ses relations avec les intervenants. L'infrastructure actuelle sera modernisée à l'aide de logiciels à jour pour simplifier les fonctions de collecte de renseignements et de surveillance de la conformité du BCE. L'objectif est que chaque étape du processus soit disponible en ligne à compter de décembre 2020.

Notre équipe et l'intervention contre la pandémie

La pandémie de COVID-19 a sensiblement modifié nos modes de travail. Grâce à des investissements antérieurs dans la technologie, le BCE a rapidement pu prendre les dispositions nécessaires pour permettre à chaque employé de télétravailler. La plupart des employés ont choisi de travailler à distance. Ce changement n'a eu aucun effet sur la productivité ou l'efficience.

Le BCE occupe une petite surface de bureaux à Toronto. Sa structure organisationnelle comprend trois directions, chargées respectivement des politiques et des programmes, des communications et des opérations. L'équipe du BCE compte actuellement dix personnes (en plus du commissaire) venues de tous les secteurs de la FPO pour optimiser le fonctionnement et l'efficacité de l'organisme.

Les responsabilités de l'équipe chargée des politiques et des programmes sont les suivantes :

- conseiller les organismes de réglementation à propos de la conformité à la législation sur l'accès équitable
- établir des normes et des lignes directrices régissant les pratiques exemplaires en matière d'inscription
- évaluer et surveiller les pratiques d'inscription
- conseiller les ministères du gouvernement provincial sur les questions touchant les professions et les métiers relevant de leur compétence

Les responsabilités de l'équipe chargée des communications sont les suivantes :

- élaborer des produits de communication pour s'assurer que les intervenants sont informés des programmes et initiatives stratégiques
- créer et fournir un soutien à la rédaction du contenu du site Web et des publications
- gérer les relations avec les intervenants et les partenaires
- gérer le site Web et les outils de communication interne de l'organisme

Les responsabilités de l'équipe chargée des opérations sont les suivantes :

- maintenir les contrôles financiers pour l'organisme
- gérer les contrats et conventions de services et de soutien
- maintenir l'infrastructure technologique de l'organisme
- garantir la conformité de l'organisme aux exigences financières et opérationnelles du Conseil du Trésor et du ministère

4/ Progrès en matière de conformité : l'incidence du travail du BCE

Dans le cadre de l'examen des pratiques d'inscription, le BCE travaille en étroite collaboration avec chaque organisme de réglementation afin de comprendre les tenants et les aboutissants des exigences en matière de délivrance de permis et, le cas échéant, de contester la validité du maintien de certaines règles. Ce processus permanent repose sur un engagement envers l'amélioration continue.

Les organismes de réglementation relevant de la compétence du BCE reçoivent constamment de nouvelles demandes de permis d'exercice. En 2019, on comptait 68 194 demandes émanant de personnes formées en Ontario. Par comparaison, 4 954 auteurs d'une demande ont suivi leur formation ailleurs au Canada et 17 528 à l'étranger. Le nombre d'auteurs d'une demande formés à l'étranger augmente régulièrement chaque année, signe qu'un flux constant de professionnels venant de l'extérieur du Canada cherchent à obtenir un permis d'exercice en Ontario.

Les tableaux ci-dessous fournissent des renseignements sur la situation des professions dans la province, en particulier pour les auteurs d'une demande formés à l'étranger.

Tableau 1 : Liste des 20 professions comptant le plus de membres formés à l'étranger (MFE)

PROFESSIONS	MFE (2018)	MFE (2019)	AUGMENTATION (EN %)
ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS	38 318	38 539	1
INGÉNIEURS	23 444	24 258	3
INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS	21 237	22 082	4
MÉDECINS ET CHIRURGIENS	13 212	13 635	3
PHARMACIENS	7 785	8 037	3
AVOCATS	4 600	5 189	11

CHIRURGIENS DENTISTES	4 114	4 428	7
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DE L'ONTARIO	3 249	3 885	16
TECHNICIENS ET TECHNOLOGUES EN GÉNIE	3 214	3 175	- 1
PHYSIOTHÉRAPEUTES	2 669	2 998	11
TRAVAILLEURS SOCIAUX	1 819	2 076	12
AUDIOLOGISTES ET ORTHOPHONISTES	1 453	1 484	2
ARCHITECTES	1 322	1 401	6
CHIROPRACTIENS	1 351	1 395	3
PROFESSIONNELS EN RESSOURCES HUMAINES	1 045	1 275	18
VÉTÉRINAIRES	1 120	1 216	8
TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE MÉDICAL	1 007	1 032	2
OPTOMÉTRISTES	912	980	7
PSYCHOTHÉRAPEUTES AUTORISÉS	861	936	8
TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE	706	859	18

Tableau 2 : Liste des cinq premiers pays d'origine des auteurs d'une demande formés à l'étranger dans les dix professions comptant le plus de membres en Ontario

PROFESSION	1^{ER} PAYS D'ORIGINE	2^E PAYS D'ORIGINE	3^E PAYS D'ORIGINE	4^E PAYS D'ORIGINE	5^E PAYS D'ORIGINE
INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS	Inde	Philippines	Népal	Iran	Pakistan
INGÉNIEURS	Inde	Iran	Chine	Pakistan	Égypte

COMPTABLES AGRÉÉS	Inde	Royaume-Uni	Pakistan	Philippines	Nigeria
AVOCATS	Royaume-Uni	Inde	Nigeria	Australie	Chine
ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS	Inde	Royaume-Uni	Jamaïque	Nouvelle-Zélande	Australie
PHARMACIENS	Inde	Égypte	Royaume-Uni	Jordanie	Iran
PHYSIOTHÉRAPEUTES	Inde	Écosse	Australie	Royaume-Uni	Philippines
PROFESSIONNELS EN RH	Inde	Royaume-Uni	Nigeria	Pakistan	Émirats arabes unis
CHIRURGIENS DENTISTES	Inde	Iran	Australie	Iraq	Irlande
VÉTÉRINAIRES	Inde	Pakistan	Égypte	Royaume-Uni	Australie

Tableau 3 : Liste des 20 professions comptant les plus fortes proportions de membres formés à l'étranger (MFE)

PROFESSION	% DE MFE EN 2019
PHARMACIENS	47
CHIRURGIENS DENTISTES	41
OPTOMÉTRISTES	38
AUDIOLOGISTES ET ORTHOPHONISTES	34
ARCHITECTES	31
MÉDECINS ET CHIRURGIENS	31
HOMÉOPATHES	31
PHYSIOTHÉRAPEUTES	28
INGÉNIEURS	28
CHIROPRACTICIENS	28

TECHNOLOGUES DENTAIRE	27
VÉTÉRINAIRES	25
PSYCHOLOGUES ET ASSOCIÉS EN PSYCHOLOGIE	20
GÉOSCIENTIFIQUES	18
TECHNICIENS ET TECHNOLOGUES EN GÉNIE	18
ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS	16
TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE MÉDICAL	15
PRATICIENS EN MÉDECINE TRADITIONNELLE CHINOISE ET ACUPUNCTEURS	14
SAGES-FEMMES	14
PSYCHOTHÉRAPEUTES AUTORISÉS	12

Pratiques exemplaires en matière d'inscription

Le BCE tient à souligner les progrès notables réalisés par les organismes de réglementation suivants, qui continuent d'améliorer leurs pratiques d'inscription pour mieux répondre aux besoins des auteurs d'une demande :

Comptables professionnels agréés de l'Ontario (CPA Ontario)

Modifications des règlements 9-1 et 9-2 concernant l'inscription des étudiants et étudiantes

Les candidats et candidates à l'inscription ont désormais six ans à compter de la date du début de la demande pour terminer les modules, avant de passer l'examen final. Auparavant, les candidats et candidates devaient terminer le programme d'études, et passer et réussir l'examen final, dans ce délai de six ans. Pour le personnel de CPA Ontario, les modifications clarifient les paramètres de réussite du programme d'études.

Possibilités de réseautage

CPA Ontario a pris des mesures pour offrir aux candidats et candidates des possibilités de réseautage et de dialogue avec des recruteurs et des représentants des employeurs. Ces mesures permettent également d'appuyer l'accès à la profession et de favoriser le

développement d'une main-d'œuvre solide grâce à la mobilisation des professionnels nouvellement arrivés.

Webinaires et formation

Le personnel de CPA Ontario a participé à une formation sur l'organisation d'un programme d'études pour les auteurs d'une demande formés à l'étranger. Cette formation axée sur les stratégies visant à éviter ou minimiser les préjugés a permis au personnel d'identifier et de lutter contre les préjugés inconscients de manière plus efficace dans le cadre des examens, des recommandations et de la prise de décisions.

Ontario Association of Certified Engineering Technicians and Technologists (OACETT)

Nouvel examen

L'OACETT propose un nouvel examen à la place de l'exigence d'une année d'expérience au Canada. Les candidats et candidates à l'inscription ont désormais la possibilité de passer ce nouvel examen en ligne, quel que soit leur lieu de résidence.

Préparation à l'examen

Pour aider les candidats et candidates à se préparer aux examens, l'OACETT propose un séminaire en ligne fournissant des conseils sur les contenus qui sont considérés comme les plus importants et qu'il convient d'étudier de près. Cette revue des contenus inclut des tests de compréhension, ainsi qu'un examen pratique complet.

Ordre des ingénieurs de l'Ontario (OIO)

Nouveau site proposant des tests de pratique

L'OIO a produit un programme d'études en ligne pour aider les auteurs d'une demande à se préparer à son examen de pratique professionnelle. Le site proposant les tests de pratique fournit aux candidats et candidates une rétroaction détaillée, incluant une description de leurs points forts et de leurs points faibles en termes de compréhension de l'apprentissage. Le site propose également une trousse de préparation, comprenant deux manuels et l'accès à un test de pratique de 100 questions, à un prix réduit.

Initiatives en matière de diversité et d'équité

L'Ordre des ingénieurs de l'Ontario a constitué un comité chargé de recommander un plan visant à intégrer les valeurs et les principes d'équité et de diversité dans sa politique générale et ses processus opérationnels.

Ordre des optométristes de l'Ontario

Autres voies d'accès à l'inscription

L'Ordre des optométristes de l'Ontario propose un nouvel examen d'évaluation qui permet à certains diplômés internationaux de ne pas suivre les programmes de transition, sur la base d'une évaluation de leurs compétences. Pour y être admissibles, les diplômés formés à l'étranger doivent suivre les étapes approuvées dans le processus de préinscription.

Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario (OAOO)

Harmonisation des normes de compétence linguistique

L'OAOO a adopté la norme de compétence linguistique nationale en vigueur dans la profession, ce qui lui permettra de s'y conformer et de se rapprocher de l'objectif d'harmonisation des exigences d'inscription à l'échelle du Canada.

Ordre royal des chirurgiens dentistes de l'Ontario (ORCDO)

Système de triage des demandes

L'ORCDO a adopté un système de triage des demandes pour transférer les plus simples à un membre du personnel dédié, et les plus complexes à une équipe d'employés. Ce système a permis de réduire le nombre d'appels de suivi et de requêtes de candidats et candidates envoyées par courriel à l'équipe chargée des inscriptions, qui dispose donc de plus de temps pour évaluer les demandes complexes afin de mieux répartir les ressources.

Ordre des physiothérapeutes de l'Ontario (OPO)

Améliorations du service à la clientèle

L'OPO a officialisé un système de réponse aux appels en direct permettant d'adapter l'effectif en fonction des périodes de pointe, afin que 80 p. 100 des appelants soient mis en relation avec un véritable interlocuteur pendant les heures normales de bureau.

Ordre des opticiens de l'Ontario

Règlement sur l'inscription

L'Ordre des opticiens de l'Ontario a invité les candidats et candidates à l'inscription et les membres de la profession à répondre à un sondage confidentiel pour obtenir une rétroaction sur leur expérience du processus d'inscription. Cette initiative s'appuie sur un sondage similaire

diffusé en 2015, dont les résultats ont permis à l'Ordre des opticiens de l'Ontario d'apporter plusieurs améliorations à ses méthodes et processus de communication.

Approbation d'une diminution des droits

Le conseil d'administration a approuvé une diminution de 250 dollars des droits de renouvellement pour tous les membres en 2021.

Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario (OTSTTSO)

Diversité, équité et inclusion

L'OTSTTSO a conçu une page Web intitulée « Diversité, équité et inclusion » afin de centraliser ses diverses communications et ressources consacrées à ce domaine important.

Ordre des technologues en radiation médicale et en imagerie médicale de l'Ontario (OTRMIMO)

Fiche de carrière

L'OTRMIMO a élaboré une fiche de carrière pour les technologues en radiation médicale et en imagerie médicale (« Career Map for internationally trained medical radiation and imaging technologists ») qui fournit des explications détaillées sur le processus d'inscription.

Élargissement du processus d'inscription en ligne

En 2019, l'OTRMIMO a également élargi son processus d'inscription en ligne pour les auteurs d'une demande dans l'ensemble des cinq spécialités qu'il réglemente. Il en résulte que les candidats et candidates trouvent désormais que le processus en ligne est plus facile à utiliser et à comprendre. Les auteurs d'une demande peuvent télécharger des documents, ce qui permet de gagner du temps et de réduire les coûts. En outre, les membres du Comité d'inscription de l'OTRMIMO ont la possibilité d'évaluer les demandes d'inscription de façon entièrement électronique.

Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (OEPE)

Renseignements à l'intention des auteurs d'une demande

La rubrique « Foire aux questions sur l'inscription » du site Web de l'OEPE a été mise à jour et inclut désormais des conseils, des précisions et des renseignements supplémentaires sur le processus d'inscription.

Ordre des thérapeutes respiratoires de l'Ontario (OTRO)

Demande d'inscription en ligne

Les candidats et candidates à l'inscription auprès de l'Ordre des thérapeutes respiratoires de l'Ontario n'ont plus l'obligation de présenter des demandes papier et peuvent remplir leurs documents en ligne sur le site Web de l'OTRO. Les auteurs d'une demande peuvent également téléverser leurs documents justificatifs, payer leurs frais de dossier et suivre le statut de leur demande en ligne. Cela leur permet de suivre facilement le processus d'inscription et de vérifier le statut de leur dossier partout et à tout moment.

5/ Notre proposition de valeur

Il est essentiel de promouvoir l'accès équitable. Cela permet de faire en sorte que les postes exigeant des compétences et des qualifications soient pourvus sans délai et que les professionnels et les gens de métier spécialisés, y compris ceux formés à l'étranger, puissent contribuer à leur plein potentiel. Les données démographiques montrent très clairement que la croissance future du marché du travail en Ontario sera stimulée par les nouveaux arrivants et il est donc essentiel de réduire et d'éliminer systématiquement tous les obstacles à l'emploi qui limitent inutilement cette source importante de talent, d'innovation et de dynamisme.

Le commissaire Glasberg a décrit sa vision de l'avenir dans les termes suivants : « **Nous devons veiller à attirer davantage de nouveaux arrivants qualifiés dans la province et à éviter que leurs compétences soient déconsidérées en raison de pratiques d'inscription restrictives. Nous ne pouvons pas accepter que des obstacles empêchent des personnes qualifiées d'exercer la profession ou le métier qu'elles ont appris pendant des années. Notre travail se concentre sur cet impératif.** »

Le BCE supervise désormais les pratiques d'inscription de 40 organismes de réglementation (contre 35 en 2007) couvrant pratiquement tous les aspects de l'économie de la province. La garantie d'un accès équitable soutient la réussite économique de l'Ontario. Comme indiqué précédemment, nous avons besoin de personnes instruites pour assurer le renouvellement d'une main-d'œuvre vieillissante. Les nouveaux arrivants représentent une source importante de nouveaux entrants sur le marché du travail. Selon les prévisions, la croissance démographique totale de l'Ontario entre 2016 et 2041 devrait être due pour 73 p. 100 à la migration nette et pour 27 p. 100 à l'augmentation de la population au sein de la province. Promouvoir l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire permet de renouveler ces professions à mesure que les gens prennent leur retraite. La promotion de l'accès équitable présente d'autres avantages :

- Elle assure la compétitivité des entreprises de l'Ontario dans la recherche incessante d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.
- Elle aidera les entreprises de l'Ontario à innover et à rester compétitives à l'échelle mondiale grâce à un bassin de main-d'œuvre diversifié et talentueux.
- Comme de nouvelles professions réglementées et de nouveaux métiers à accréditation obligatoire sont susceptibles de voir le jour à l'avenir, l'Ontario peut jouer un rôle de chef et bénéficier d'un avantage concurrentiel en créant une culture de l'équité dans le processus d'inscription.

Les chiffres le confirment : rien qu'en 2019, les professions réglementées de l'Ontario ont reçu 68 194 nouvelles demandes d'inscription.

Pour réussir, au-delà des nombreuses attributions légales du commissaire à l'équité, nous devons travailler avec les ministères, les intervenants et les organismes de réglementation des autres instances et avec le public afin de faire progresser nos priorités communes et urgentes.

Notre bureau s'appuie sur une petite équipe très productive de dix personnes, en plus du commissaire, pour effectuer ce travail important. Pour remplir notre vaste mandat avec un effectif réduit, il nous faut impérativement embrasser la modernité et allouer intelligemment nos ressources en tenant compte des risques. **« J'ai énormément de respect pour les membres de notre personnel. Leur expérience et leur engagement sont immenses. Si nos employés de longue date nous restent fidèles, ce n'est pas seulement à cause de la culture organisationnelle, mais aussi parce que la question d'intérêt public sous-jacente est essentielle. »**

Évaluation du rendement du Bureau du commissaire à l'équité

Le BCE a pour mission de veiller à ce que les professions réglementées soient régies par des pratiques transparentes, objectives, impartiales et équitables, notamment à l'égard des candidats et candidates à l'obtention d'un permis d'exercice. Cet objectif est jugé « atteint » lorsque 100 p. 100 des professions réglementées sont 100 p. 100 en conformité avec la législation sur l'accès équitable.

À cette fin, le travail du BCE s'articule autour de deux axes : garantir des pratiques d'inscription équitables pour les candidats et candidates, d'une part, et améliorer la conformité à la législation sur l'accès équitable, d'autre part. Ces activités doivent être menées dans des délais raisonnables, dans le respect du budget du BCE et conformément aux cadres législatifs en vigueur. Par conséquent, le cadre d'évaluation du rendement du BCE sera axé sur des résultats et des indicateurs permettant de mesurer si le BCE atteint les meilleurs taux de conformité possible en employant les outils réglementaires les plus efficaces, tout en utilisant ses ressources à bon escient. L'évaluation du rendement déterminera également si ce travail est effectué dans des délais raisonnables, conformément aux directives applicables de la FPO et dans le respect du budget alloué.

6/ Organismes de réglementation placés sous la surveillance du BCE

Le Bureau du commissaire à l'équité surveille les pratiques d'inscription de 42 professions réglementées (dont 28 professions de la santé et 14 professions non liées à la santé) et de 23 métiers à accréditation obligatoire placés sous la responsabilité de 40 organismes de réglementation, dont voici la liste :

Ordre des ARCHITECTES de l'Ontario
 Ordre des ARPENTEURS-GÉOMÈTRES de l'Ontario
 Ordre des AUDIOLOGISTES et des ORTHOPHONISTES de l'Ontario (S*)
 BARREAU de l'Ontario
 Ordre des CHIROPRACTICIENS de l'Ontario (S)
 Ordre royal des CHIRURGIENS DENTISTES de l'Ontario (S)
 COMPTABLES professionnels agréés de l'Ontario
 Ordre des DENTUROLOGISTES de l'Ontario (S)
 Ordre des DIÉTÉTISTES de l'Ontario (S)
 Ordre des ÉDUCATRICES et des ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE
 Ontario Association of Certified ENGINEERING TECHNICIANS AND TECHNOLOGISTS
 Ordre des ENSEIGNANTES et des ENSEIGNANTS de l'Ontario
 Ordre des ERGOTHÉRAPEUTES de l'Ontario (S)
 Association des FORESTIERS professionnels de l'Ontario
 Ordre des GÉOSCIENTIFIQUES professionnels de l'Ontario
 Ordre des HOMÉOPATHES de l'Ontario (S)
 Ordre des HYGIÉNISTES DENTAIREs de l'Ontario (S)
 Ordre des INFIRMIÈRES et INFIRMIERS de l'Ontario (S)
 Ordre des INGÉNIEURS de l'Ontario
 Ordre des KINÉSIOLOGUES de l'Ontario (S)
 Ordre des MASSOTHÉRAPEUTES de l'Ontario (S)
 Ordre des MÉDECINS et CHIRURGIENS de l'Ontario (S)
 Ordre des MÉTIERS de l'Ontario
 Ordre des NATUROPATHES de l'Ontario (S)
 Ordre des OPTICIENS de l'Ontario (S)
 Ordre des OPTOMÉTRISTES de l'Ontario (S)
 Ordre des PHARMACIENS de l'Ontario (S)
 Ordre des PHYSIOTHÉRAPEUTES de l'Ontario (S)
 Ordre des PODOLOGUES de l'Ontario (S)

Ordre des PRATICIENS EN MÉDECINE TRADITIONNELLE CHINOISE et des ACUPUNCTEURS de l'Ontario (S)

Association des PROFESSIONNELS EN RESSOURCES HUMAINES

Ordre des PSYCHOLOGUES de l'Ontario (S)

Ordre des PSYCHOTHÉRAPEUTES autorisés de l'Ontario (S)

Ordre des SAGES-FEMMES de l'Ontario (S)

Ordre des TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE MÉDICAL de l'Ontario (S)

Ordre des TECHNOLOGUES DENTAIREs de l'Ontario (S)

Ordre des TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE ET EN IMAGERIE MÉDICALE de l'Ontario (S)

Ordre des THÉRAPEUTES RESPIRATOIRES de l'Ontario (S)

Ordre des TRAVAILLEURS SOCIAUX et des TECHNICIENS EN TRAVAIL SOCIAL de l'Ontario

Ordre des VÉTÉRINAIRES de l'Ontario

* La lettre « S » désigne les ordres de réglementation des professions de la santé.

7/ Notre avenir

Historiquement, le niveau de conformité à la législation sur l'accès équitable varie d'une profession à l'autre. Les taux de conformité dépendent de facteurs tels que la capacité organisationnelle, la culture de l'organisme de réglementation, la complexité de la profession, la présence ou l'absence de certains facteurs de risque et l'expertise générale en matière de leadership et de gouvernance. Comme indiqué précédemment dans ce rapport, le BCE prévoit s'orienter vers un cadre de conformité fondé sur le risque pour mieux concentrer ses ressources sur les organismes de réglementation qui ont pris du retard dans la réalisation de leurs engagements en matière de conformité.

Le commissaire a déclaré que les prochains mois sont l'occasion **« de réfléchir aux différentes possibilités, de faire le point et de continuer de consulter pour mettre à l'essai de nouvelles idées. »**

Comme mentionné plus haut, le BCE travaille dans un environnement dynamique. Notre rôle est de veiller à ce que les pratiques d'inscription équitables restent en phase avec les enjeux du moment. Au cours de l'année à venir, nous collaborerons avec les intervenants pour aborder des sujets tels que les effets de la COVID-19 sur les processus d'inscription, le recours accru à des fournisseurs de services tiers pour la prestation de services d'évaluation et d'inscription, ainsi que les stratégies permettant aux organismes de réglementation de mieux intégrer la diversité et l'antiracisme dans leurs processus d'inscription. Nous espérons tirer parti de l'expérience des intervenants pour traiter ces questions et d'autres enjeux complexes.

Pour finir, il est intéressant de noter que les provinces de la Colombie-Britannique et de l'Alberta ont récemment créé un bureau dédié à l'équité. Comme l'ajoute le commissaire, **« [l'équité] est un enjeu qui transcende l'idéologie politique. C'est tout simplement une nécessité, pour toute une série de raisons. »**

Annexe A

États financiers

Pour l'exercice courant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

Bureau du commissaire à l'équité		
État des résultats Pour l'exercice courant du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 Recettes : Exercice clos le 31 mars 2020 Ministère de la Formation et des Collèges et Universités		
	Budget 2019-2020	Dépenses réelles
<u>Compte type</u>		
Salaires et traitements	796 900 \$	609 735,30 \$*
Avantages sociaux des employés	119 500 \$	88 100,73 \$
ACDF	887 100 \$	363 131,73 \$
Total	1 803 500 \$	1 060 967,76 \$

* Les traitements à la nomination ne sont pas comptabilisés dans les dépenses. Pour l'exercice 2019-2020, le commissaire par intérim et le commissaire à l'équité nommé n'ont pas reçu de salaire car ils étaient simultanément des employés de la FPO touchant une rémunération à ce titre.



FAIRNESS COMMISSIONER

COMMISSAIRE À L'ÉQUITÉ

**OFFICE OF THE FAIRNESS COMMISSIONER
BUREAU DU COMMISSAIRE À L'ÉQUITÉ**

595 rue Bay St., Suite/Bureau 1201, Toronto ON M7A 2B4

tel/tél : 416.325.9380

toll-free/sans frais : 1.877.727.5365

tty/ats : 416.326.6080

ofc@ontario.ca
fairnesscommissioner.ca

An agency of the Government of Ontario
Un organisme du gouvernement de l'Ontario